

## Accord Filiales : Nous refusons d'entériner le moins-disant social !



Dans la continuité de sa décision de création systématique de filiales à la suite d'appels d'offres TER, Transilien et Intercités, la direction SNCF a proposé aux organisations syndicales un accord spécifique censé garantir un socle de droits pour les agents transférés. A ce stade, pour ces cheminot-e-s, les seules dispositions qui s'appliquent sont celles de la loi ferroviaire de 2018 et de l'accord de branche de décembre 2021 dit de « sac à dos social ». Après un premier échec des négociations, la direction a persisté sur sa ligne en voulant exclure d'emblée l'organisation du travail (rh0077) et en ne fournissant aucune garantie sur la rémunération et les nouveaux embauchés ... prenant le risque d'une non signature ... ce qui est arrivé !

### Les conditions de transfert et les garanties sociales, une question vitale !

Sans mobilisation gagnante sur la question de la filialisation, la question des acquis sociaux maintenus pour les salariés transférés est maintenant une question centrale. **En suivant le calendrier des appels d'offres, dans les 10 prochaines années, l'ensemble des salariés de TER/TN et Intercités (soit 40.113 salariés) seront transférés soit dans une filiale de la SNCF soit directement dans une boîte privée.** En jouant une supposée urgence pour les cheminots des 3 filiales à 100% SNCF qui sont aujourd'hui directement concernés (Nice : 511 cheminot-e-s, Pays de Loire 113 cheminot-e-s et Amiens 464 cheminot-e-s) par un transfert dès décembre 2024, la direction SNCF a préféré jouer petit bras et ne pas discuter de plusieurs sujets (organisation du travail, rémunération ...) tout en excluant les cheminot-e-s du T4 (417) au prétexte que la filiale n'est pas SNCF mais Keolis/SNCF. À l'arrivée, **un projet d'accord incomplet qui fait une croix sur bon nombre de droits pour des agents qui n'ont rien demandé** et se retrouvent prisonniers d'une politique de filialisation injuste qui ne vise qu'à garantir les marges de l'entreprise.

### Des avancées réelles ... mais insuffisantes !

SUD-Rail a porté beaucoup de revendications qui rajoutaient un certain nombre de droits aux salariés transférés par rapport à la décision unilatérale en vigueur et aux droits déjà acquis (voir encadré) telles que les garanties sur les parcours professionnels, les aides aux logements, l'application de certains accords (Égalité professionnel, travailleurs handicapés, CASI, droit syndical ...). Si la direction nous a entendus sur certains points, de trop nombreux acquis manquaient à l'appel ...

Pas de garanties sur l'organisation du travail, sur le temps partiel, sur l'application des RH liés à la rémunération ... Pire, cet accord aurait instauré un double statut entre les agents transférés et les nouveaux embauchés !

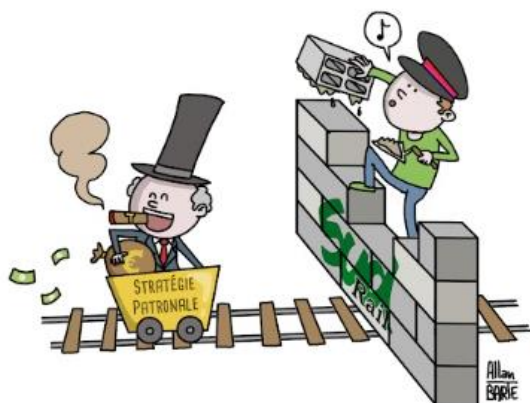
Nous savons tous que les gains de productivité se feront notamment avec l'application de l'organisation du travail de la branche, accord que seul SUD-Rail avait dénoncé en 2016.

#### Quels droits pour ces salariés aujourd'hui sans accord :

- La loi ferroviaire de 2018 (maintien des droits à la retraite pour les statutaires, de la rémunération et des garanties d'emplois)
- L'accord de branche de décembre 2021 dit « sac à dos social » (FC)
- Une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) mis en place en janvier 2023.

### Les adhérent-e-s SUD-Rail ont décidé de ne pas signer, et maintenant qu'est-ce qui se passe !?

STOPPER LA STRATÉGIE PATRONALE DE MOINS DISANT-SOCIAL



Maintenant que l'accord n'est pas signé, l'entreprise a le choix soit de prendre une nouvelle décision unilatérale avec des mesures de l'accord, soit de ne rien faire et de laisser les agents avec le minimum de la 1<sup>ère</sup> décision unilatérale.

Il est temps de construire un vrai rapport de force afin de gagner les acquis du groupe SNCF pour toutes les filiales, mais également pour les salariés transférés dans les entreprises privées. **Gagner des droits pour tous les cheminots, c'est la feuille de route de SUD-Rail dans les mois à venir !**

**Parce que le dumping social n'est pas une fatalité et que nous devons stopper la politique de filialisation qui va aussi se développer à TGV et à Réseau, SUD-Rail va interpeller les autres fédérations syndicales afin de construire une mobilisation unitaire, un objectif : Gagner des droits pour tous et stopper le dumping social !**